



LES BUDGETS PRIMITIFS 2019 DE LA VILLE DE LIBOURNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

A compter de l'exercice 2019, dans le cadre d'une harmonisation du cycle budgétaire avec La Calé, les budgets primitifs reprennent les résultats issus des comptes administratifs précédents, votés préalablement à leur adoption. Aussi, les données des budgets primitifs 2018, retenues dans les documents budgétaires 2019, intègrent les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice 2018.

Conseil Municipal du 8 avril 2019

A È BUDGET PRINCIPAL

- “ Résultat de la section de fonctionnement : + 3 100 399.25 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 266 869.10 ”
- “ Résultat cumulé : + 3 367 268.35 ”

- “ Résultat de la section d'investissement : + 937 247.20 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : - 3 043 809.53 ”
- “ Résultat cumulé : - 2 106 562.33 ”

➔ Affection des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement : + 222 448.11 ” (article R002)
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 3 144 820.24 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement : - 2 106 562.33 ” (article R001)

➔ Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2019 s'élève à 59 696 200 €.

La section de fonctionnement s'élève à 36 568 000 € (36 247 513 € en 2018).

La section d'investissement à 23 128 200 € (22 686 713 € en 2018).

Par rapport au budget 2018, la section de fonctionnement est en hausse de 0.88 % et la section d'investissement est en hausse de 1.9 %.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 3.778 M€, qui permet de couvrir le remboursement de la dette en capital (3.740 M€).

I - LA STRUCTURE SIMPLIFIEE DU BUDGET PRINCIPAL ET LES MARGES D'EPARGNE

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

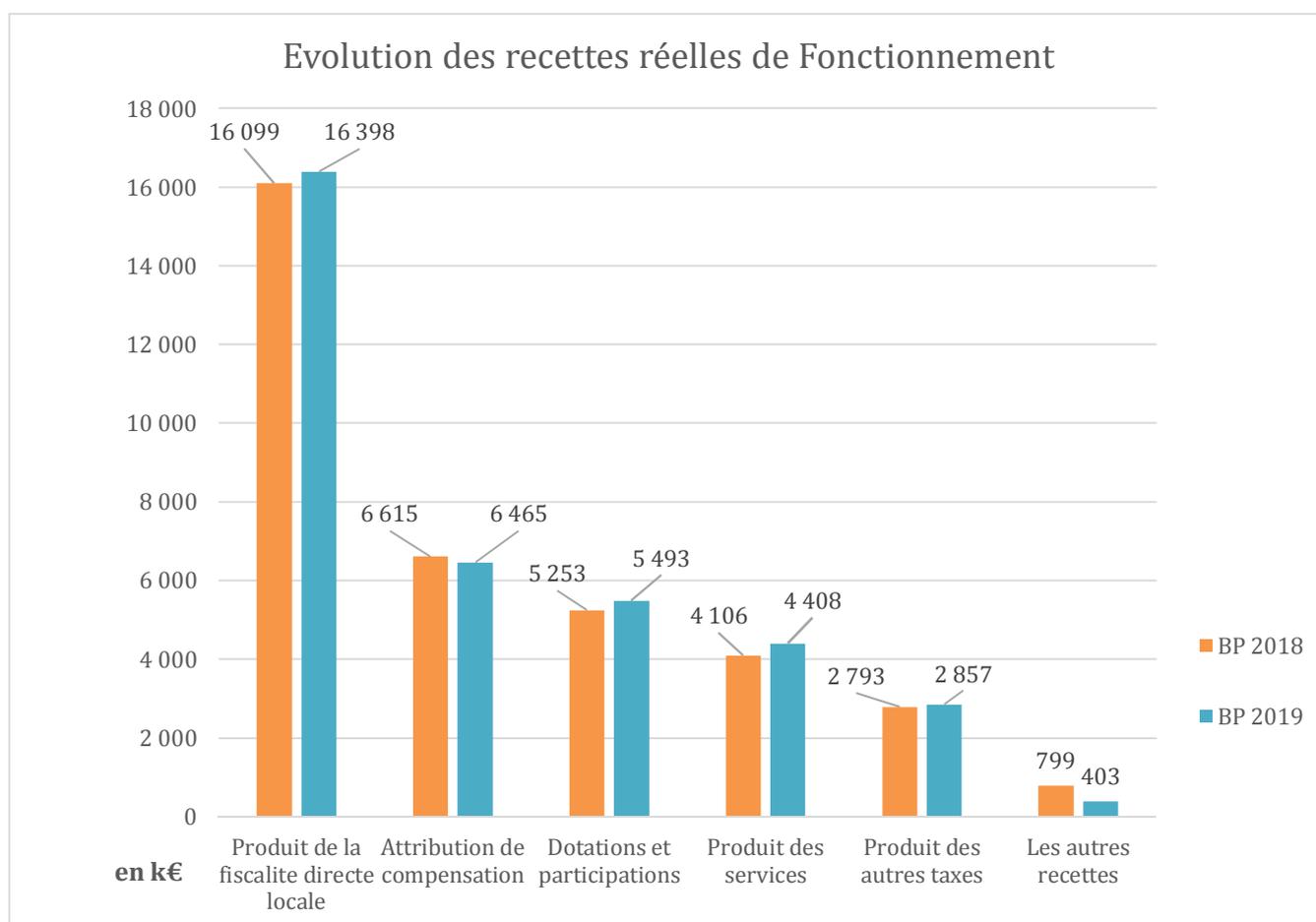
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement 36,5 M€	Charges de personnel 19,180 M€	Fiscalité des ménages 16,398 M€
	Dépenses de gestion 12,520 M€	Attribution de compensation 6,465 M€
	Charges Financières 0,670 M€	Autres taxes 2,856 M€
	Dépenses imprévues 0,421 M€	Recettes de gestion 5,210 M€
	Autofinancement 3,778 M€	Dotations Etat 5,096 M€
Section d'investissement 23,1 M€	Dépenses d'équipement (avec report) 15,325 M€	Reprise de résultat 0,222 M€
	Dette et opérations financières 4,386 M€	Recettes d'ordre (travaux en régie) 0,321 M€
	Dépenses imprévues 0,389 M€	Autofinancement 3,778 M€
	Dépenses d'ordre (travaux en régie) 0,321 M€	Emprunts nouveaux (avec report) 9,6 M€
	Reprise de résultat 2,106 M€	Subventions et participations 4,630 M€
	Opérations à l'intérieur de la section d'investissement et sous-mandat 0,6 M€	Affectation des résultats 3,144 M€
		Produits des ventes 1,375 M€
	Opérations à l'intérieur de la section d'investissement et sous-mandat 0,6 M€	

1) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2019 : 36 024 552 €

Elles sont composées des produits de fonctionnement suivants :

- Le produit de la fiscalité directe locale
- L'attribution de compensation
- Les dotations et participations (DGF, compensations fiscales et participations diverses)
- Le produit des services
- Le produit des autres taxes
- Les autres recettes

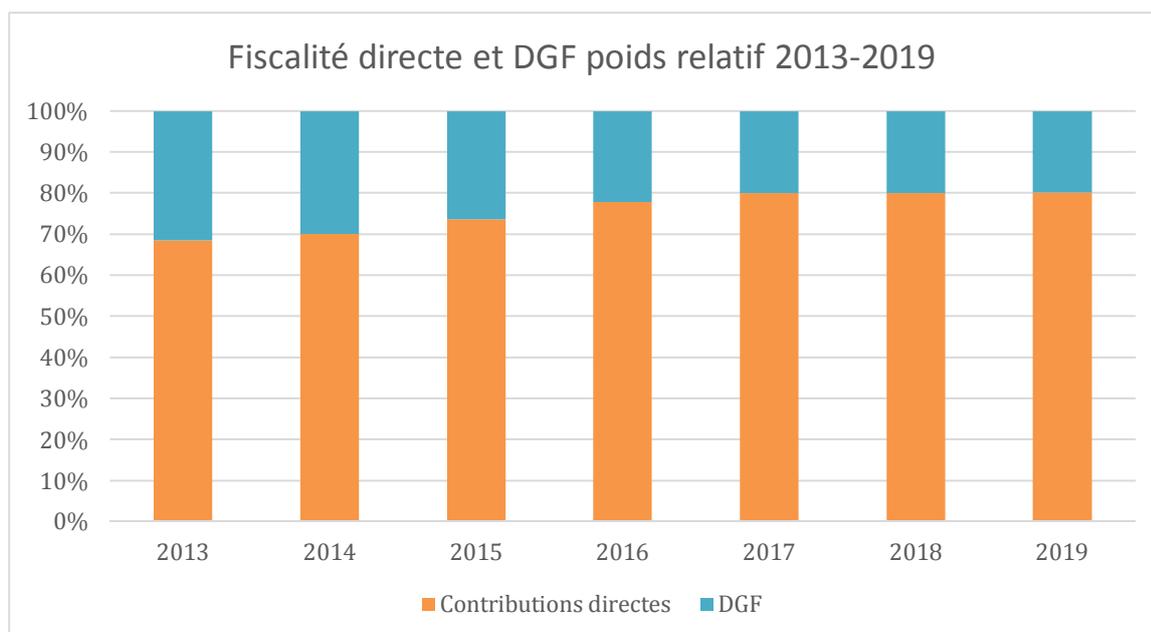
Elles s'élèvent à 36 M€ au BP 2019, soit une augmentation de 1 % par rapport au budget de 2019 (+ 358 908 €)



Au sein des recettes réelles de fonctionnement, les recettes fiscales (y/c l'attribution de compensation) et autres taxes représentent 71.40 %, les dotations et participations représentent 15.25 %, soit 86.65 % au total.

En 2019, dans l'ensemble Fiscalité directe locale / Dotations, il ressort :

- Une diminution continue du poids relatif de la DGF depuis 2013 (31 % en 2013 pour 20 % en 2019), en raison des baisses des dotations ;
- Une progression de la fiscalité qui passe de 69% en 2013 à 80 % en 2019.



1.1 Le produit de la fiscalité directe locale (cpt 73111) ressort pour 2019 à 16.4 M€ et évolue de 1.92 % par rapport au BP 2018 (+ 309 628 €)

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des bases et des produits de fiscalité directe locale entre 2018 et 2019 :

Evolution des bases fiscales

Bases en €	Bases prévisionnelles 2018 (FDL)	Bases définitives 2018	Bases prévisionnelles 2019 (FDL)	Evolution nominale des bases (définitives 2018 / 2019)
TH	31 539 000	31 795 989	32 677 000	+ 2.78 %
FB	32 048 000	32 258 682	32 677 000	+ 1.30 %
FNB	301 300	305 901	314 900	+ 2.94 %

Evolution des taux : les taux 2018 et 2019 sont similaires.

Taux d'imposition	2018 / 2019
TH	21.02 %
FB	28.69 %
FNB	49.17 %

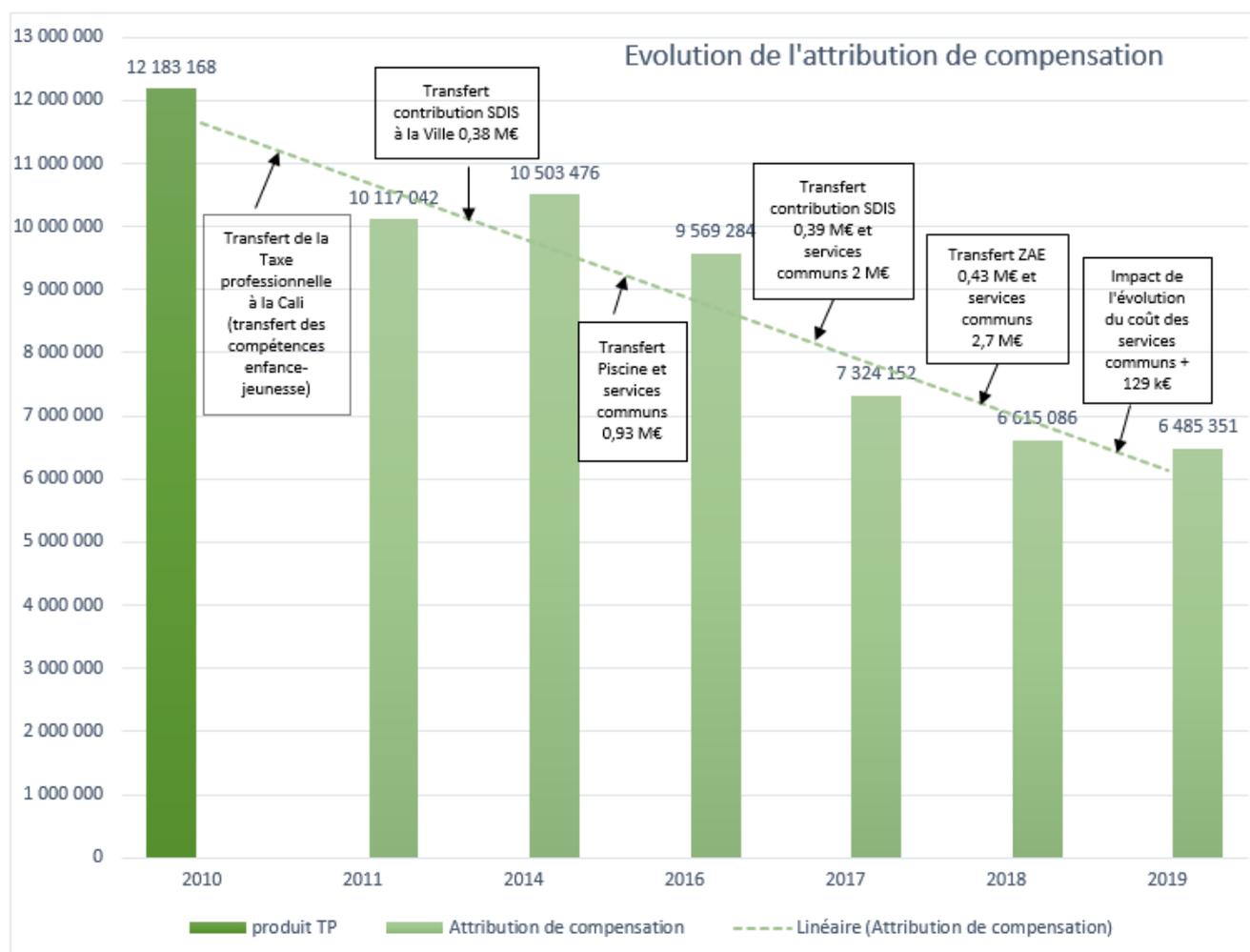
Evolution des produits : un produit supplémentaire de 309 628 €, lié à la seule augmentation des bases entre 2018 et 2019.

Produits fiscaux en €	Produit attendu 2018	Produit définitif 2018 *	Produit attendu 2019	Evolution des produits 2018/2019
TH	6 629 498	6 683 516	6 868 705	+ 2.77 %
FB	9 194 571	9 255 016	9 375 031	+ 1.30 %
FNB	148 149	150 412	154 836	+ 2.94 %
Total	15 972 218	16 088 944	16 398 572	309 628

* Hors rôles complémentaires

1.2 L'attribution de compensation (cpt 73211) : 6.4 M€ (6.6 M€ en 2018, soit – 149 734 €)

L'attribution de compensation prévisionnelle 2019 diminue suite à l'impact de l'évolution des services communs.



1.3 Le produit des dotations et participations (cpt 74) : 5.5 M€ pour 2019, soit une évolution de 4.5 % par rapport au BP 2018 (+ 239 242 €)

Ce compte regroupe deux catégories de recettes :

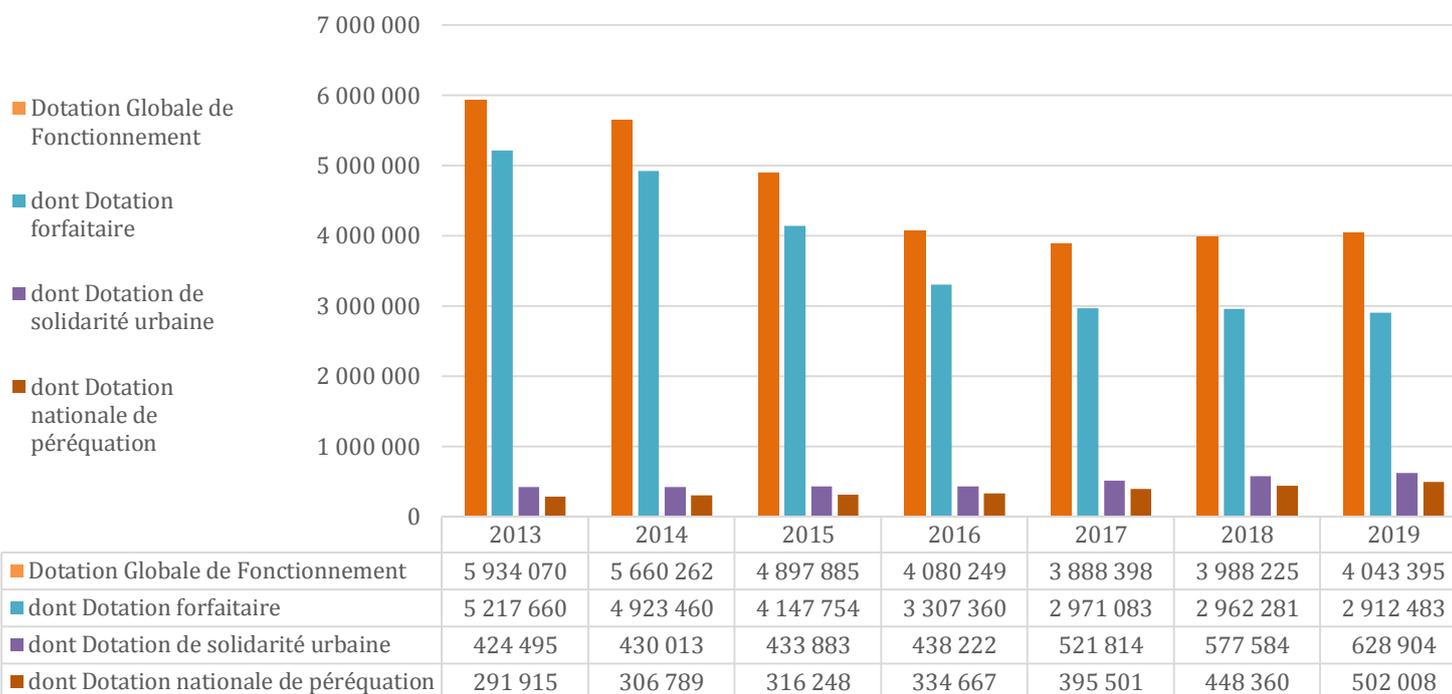
- Les dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.), allocations compensatrices fiscales) pour 4.9 M€, augmentent de 1.37 % par rapport à 2018, soit 67 354 € supplémentaires.

Au moment du bouclage du budget primitif, l'Etat n'avait toujours pas communiqué le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée de :

- La dotation forfaitaire, qui est la principale dotation de l'Etat versée aux communes, les modalités de calcul ne sont pas modifiées (Dotation forfaitaire n-1 +/- variation de la population DGF – Ecrêtement en fonction du potentiel fiscal de la commune). Avec un montant estimé à 2.9 M€, elle subit une baisse de 49 798 € par rapport à 2018 :
- La dotation de solidarité urbaine est la plus importante des trois dotations de péréquation. Elle est destinée à aider les communes de plus de 5 000 habitants. En 2019, elle est en hausse de 51 320 €, soit un montant estimé de 628 904 €.
- La Dotation nationale de péréquation augmente de 53 648 € : 502 008 €.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement 2013-2019



- La Dotation Générale de Décentralisation au titre du service communal d'hygiène et de santé est figée à 143 311 €.
- La Dotation Forfaitaire de Recensement (4 825 €) demeure stable et la Dotation pour les titres sécurisés au titre de l'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports (31 060 €) connaît une majoration de + 6 726 €.
- Les compensations fiscales évoluent positivement de 12 084 € (737 425 €).
 - Les participations d'un montant de 497 515 € augmentent de 130 261 € par rapport au BP 2018.

Elles concernent toutes les subventions de fonctionnement des organismes financeurs (Etat, Caf, Conseil Départemental,...) :

- Les prestations versées par la CAF pour les accueils périscolaires, l'école municipale des sports et sports vacances pour 165 800 € contre 220 770 € au BP 2018 (plus de fonds de soutien aux rythmes scolaires en 2019) ;
- Les mécénats pour 167 000 € (inscrits au chapitre 77 au BP 2018);
- Le FISAC pour 43 700 € ;

1.4 Le produit lié à l'activité des services (cpt 70) : 4.4 M€

Ce poste comprend notamment tous les produits générés par des tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville (stationnement, culturel, sportif, restauration, périscolaire, autres prestations...) ainsi que les produits relatifs aux mises à disposition de personnels et de moyens.

Ce poste augmente globalement de 7.4 % par rapport au BP 2018 et regroupe principalement :

- Les recettes du stationnement payant (1 M€ prévus en 2019), avec une hausse du produit attendu de près de 200 k€, soit + 24.5 %, suite à l'extension des zones payantes et à la mise en œuvre du FPS. La mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement permet une meilleure perception des redevances de stationnement (l'utilisateur étant dissuadé de payer une redevance post-stationnement).
- Pour les services offerts à la population (restauration, périscolaire, services culturels, sportifs, locations de salle,...) d'un montant de 1.115 M€, la progression des recettes s'élève à + 2 %.
- Les concessions dans les cimetières : 95 000 € (soit + 15 000 € par rapport au BP 2018).
- Le montant prévisionnel des redevances d'occupation du domaine (91 130 €) évolue de 25 %.
- Les conventions de mise à disposition du personnel entre la ville et La Cali d'un montant de 682 000 € ont été ajustées en fonction de l'impact de la réforme des rythmes scolaires : + 27 450 € (soit + 4.2%).

Les remboursements de frais entre la ville et La Cali d'un montant prévisionnel de 1.114 M€ progressent de + 37 518 € par rapport au BP 2018 (soit + 3.5 %) ; ils regroupent :

- Les conventions de gestion de la piscine municipale et pour l'entretien des zones d'activités économiques (794 723 €) ;
- Les remboursements des frais de gestion pour les structures petite enfance, enfance et jeunesse (251 000 €) ;
- Les remboursements au titre de la convention de prestations de services (68 800 €).

On retrouve également les recettes issues de la valorisation de la mise à disposition des moyens au CCAS, de la mise à disposition de personnel et aux budgets annexes et à certaines associations (278 320 €, soit – 33 945 € par rapport au BP 2018)

1.5 Les autres taxes (cpt 73 hors 7311 et 7321) : 2.85 M€ (2.79 M€ au BP 2018)

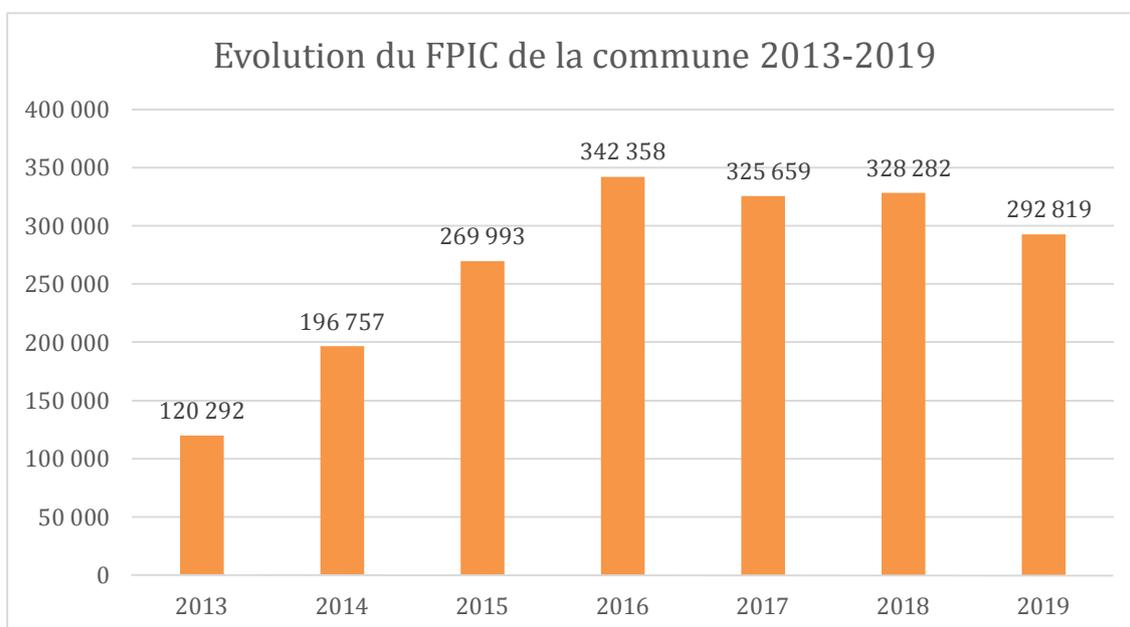
Les autres taxes, hors fiscalité directe et attribution de compensation, regroupent :

- Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) :

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2019 et reste, cette année encore, figée à 1 Md € comme décidé par la Loi de Finances. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changement du montant perçu par le bloc communal localement. La liste suivante peut avoir comme conséquence une variation du montant du FPIC : les transferts de compétences impactant le CIF, toute modification de la population DGF, toute modification du potentiel financier par habitant, toute modification de la carte intercommunale au niveau national.

Le montant du FPIC en 2019 est estimé à 292 819 € (en baisse de 35 463 € suite à de la hausse du Coefficient d'intégration fiscale de La Cali).

Le FPIC sera notifié de manière définitive en juin par l'Etat.



- La taxe locale sur la publicité extérieure (250 000 €), en diminution de 80 000 € (ajustement par rapport au réalisé 2018).

- Les droits de mutation à titre onéreux (1.4 M€), en augmentation de 244 980 € (ajustement par rapport au réalisé 2018) ; ces droits de mutation sont en progression constante depuis quelques années passant de 739 241 € en 2013 à plus de 1.35 M€ en 2018. Cette recette, variable en fonction du nombre de transactions immobilières réalisées, traduit le dynamisme de l'immobilier sur la Ville.
- Les droits de place (323 600 €) et la taxe sur l'électricité (540 000 €) demeurent stables.

1.6 Les autres recettes : 402 729 €

Elles recouvrent principalement les revenus des immeubles, les redevances et autres produits de gestion (327 129 €), les produits exceptionnels liés aux sinistres (55 000 €), ainsi que les atténuations de charges (20 000 €), soit une baisse de 396 700 € liée notamment au changement d'imputation des mécénats (inscrit au chapitre 74 au BP 2019) et à la baisse des recettes liées aux sinistres.

310 LES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 321 000 €

Elles concernent :

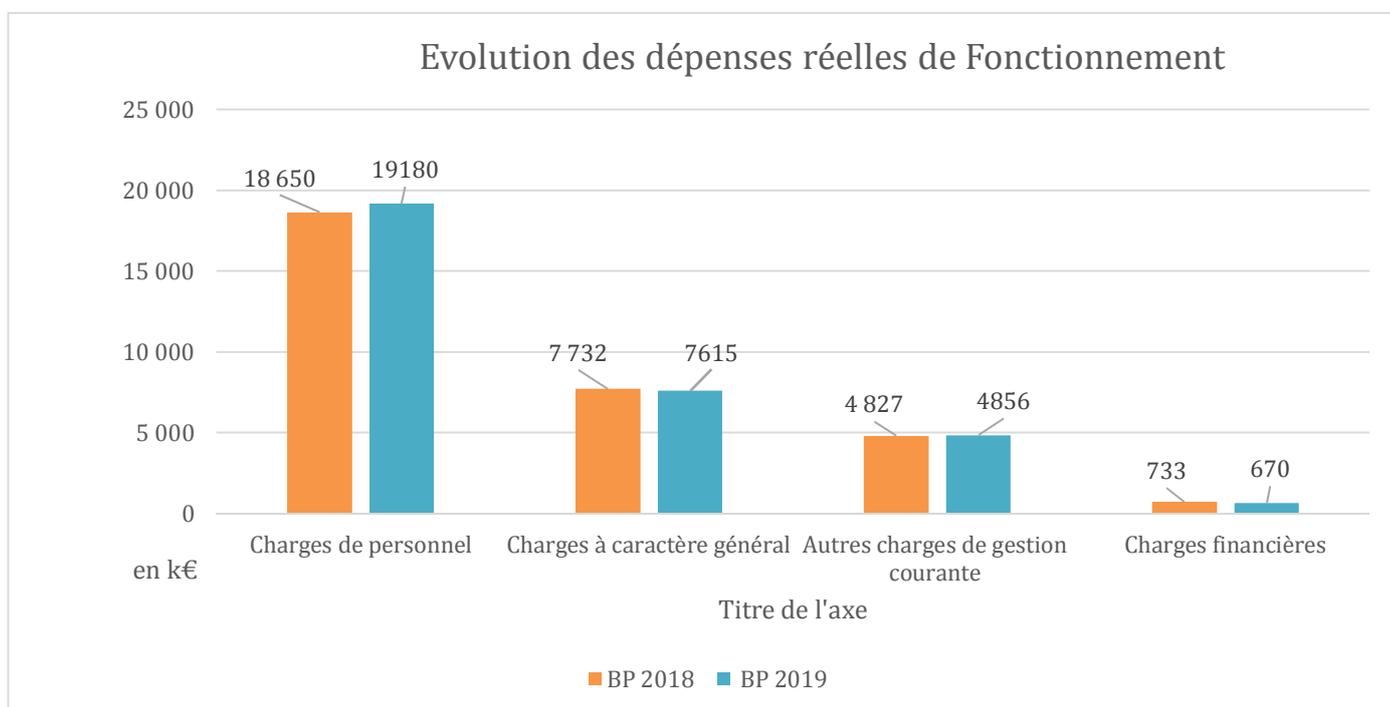
- les travaux d'investissement en régie pour 300 000 € ;
- l'amortissement des subventions pour 21 000 € (il s'agit des subventions d'équipement ayant servi à financer l'achat de bien amortissables ; ces subventions sont transférées et établies selon la même durée que les biens qu'elles ont servi à financer).

311 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 32 369 265 €

Elles se décomposent en quatre rubriques principales :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les charges financières

Elles s'élèvent à 32.37 M€ au BP 2019, soit une augmentation de 0.8 % par rapport au budget de 2019 (+ 259 026 €)



3.1 Les dépenses de personnel (012) : 19 180 000 €

Le budget prévisionnel de la masse salariale 2018 avait été établi à 18.65 M€ pour une réalisation au final de 18.635 M€.

Sur cette base, les évènements impactant la révision 2019 sont les suivants :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) : + 156 k€
- Le parcours Professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) : + 71 k€
- L'impact des décisions nationales (augmentation du SMIC, élection européenne) : + 30 k€
- L'impact des recrutements 2018 et ceux validés en 2019 : + 325.2 k€
- Les départs à la retraite et les autres sorties (les transferts aux budgets annexes ou à La Cali,...) : - 246 k€
- Autres : + 200 k€

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le montant global prévisionnel de la masse salariale pour 2019 est de 19.18 M€, soit une hausse de 2.8 % par rapport au BP 2018.

Toutefois, pour pouvoir comparer ce poste, il est nécessaire de le retraiter en neutralisant les charges de personnel transféré à La Cali, dans le cadre des transferts de compétences, et de la création des services communs :

Présentation consolidée des dépenses de personnel	BP 2018	BP 2019
Chapitre 012 Charges de personnel	18 650 000	19 180 000
Part des charges de personnel enfance jeunesse petite enfance prélevé sur l'AC	2 603 260	2 603 260
Part des charges de personnel des services mutualisés prélevé sur l'AC	2 615 301	2 650 954
Refacturation personnel mis à disposition auprès de La Cali	- 654 550	- 682 000
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	23 234 011	23 782 214
Ecart n-1 en €		548 203
Evolution annuelle en %		2.36 %

La progression de la masse salariale (hors mutualisation et transferts de compétence) est de 548 k€, soit + 2.36 % de hausse par rapport au BP 2018.

3.2 Les charges à caractère général (cpt 011) : 7 615 000 €

Ce chapitre diminue de – 117 438 € (-1.5 %) par rapport au BP 2018 et représente 23.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe principalement :

- les dépenses d'énergie (eau, électricité, chauffage, téléphonie, carburant) : 1 668 k€, soit – 164 k€ par rapport au BP 2018.
- les contrats de prestation de service et de maintenance : 959 k€, soit – 59 k€.

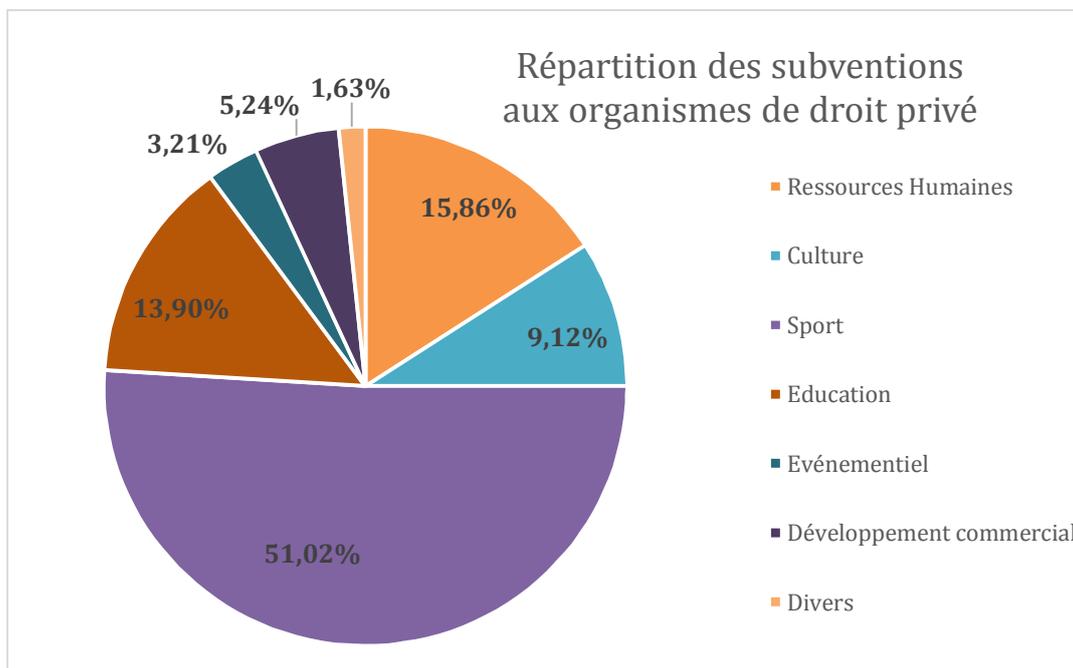
- Les achats de fournitures et de petits équipements, de fournitures et équipements de voirie, de produits d'entretien, de vêtements de travail : 692 k€, soit + 7.8 k€.
- La restauration municipale : 623 k€, soit + 1.3 k€.
- Travaux d'entretien des espaces verts, environnement : 365 k€, soit + 35 k€.
- Les locations immobilières : 249 k€, soit – 17.6 k€.
- Les assurances : 187 k€, soit + 30.2 k€.
- La redevance spéciale versée au SMICVAL : 131 k€, soit – 12.3 k€.
- Les travaux d'entretien des bâtiments publics : 87.9 k€, soit - 56.8 k€.
- Les fournitures scolaires : 78.1 k€ (stabilité).

3.3 Les autres charges de gestion courante (cpt 65) : 4 856 309 € (+ 0.6 %)

Ces charges représentent 15 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en légère augmentation par rapport au BP 2018 (+ 29 582 €).

Elles regroupent principalement des dépenses suivantes :

- La subvention versée au CCAS (2 345 k€), soit une hausse de 60 k€, lié au transfert de 3 agents du service d'aide à domicile vers le budget général du CCAS ;
- Le virement d'équilibre versé au budget annexe du FAC pour 995 k€ (+ 5 k€ par rapport au BP 2018).
- Le poste des subventions aux organismes de droit privé s'élève à 1 031 k€ contre 1 036 k€ en 2018 (-0.5 %). Ce poste comprend notamment les subventions aux associations sportives (519 k€), le COS et à l'amicale (161 k€), la contribution à l'enseignement privé (140 k€), les subventions aux associations culturelles (93 k€) :



3.4 Les charges financières (cpt 66) : 669 756 € (- 8 %)

Les charges financières représentent 2 % des dépenses réelles du budget général. Elles sont composées :

- des intérêts de la dette pour un montant stable de 600 k€.

- des intérêts du contrat Partenariat Public Privé (PPP) de l'éclairage public et de la signalisation tricolore pour un montant de 105 k€, en baisse de 23 k€.

312 LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT : 4 198 735 €

Elles représentent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et sont en hausse de 61 k€ par rapport au BP 2018.

Le virement à la section d'investissement d'un montant de 2.2 M€ correspond à la capacité d'autofinancement brute dégagée sur le fonctionnement.

A ce montant, s'ajoutent les dotations aux amortissements d'un montant de 1.578 M€ qui contribuent également au financement des investissements.

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 23 128 200 €.

L'équilibre entre les dépenses et recettes réelles est assuré par le virement de la section de fonctionnement (2.2 M€), les dotations aux amortissements (1.578 M).

1) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 18.7 M€

Le financement des investissements est assuré principalement par :

	B P 2019
FCTVA	1 315 000
Taxe aménagement, Amendes de Police	500 000
Produits des cessions	1 375 200
Subventions	1 764 714
Emprunts	9 600 000
Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	40 000
Crédits reportés	2 010 465
Affectation d'excédent de fonctionnement	3 144 821
Total recettes réelles	18 750 200
Amortissements	1 578 000
Virement de la section de fonctionnement	2 200 000
Avances forfaitaires Marchés Publics	600 000
Total recettes d'ordre	4 378 000
FINANCEMENT TOTAL	23 128 200

2) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 19.7 M€

Elles regroupent principalement le remboursement de la dette et les opérations d'investissement.

2.1 La dette : 4.4 M€

Le remboursement de la dette en capital est d'un montant de 3 740 k€. Le profil d'extinction de la dette intègre les emprunts mobilisés sur l'exercice 2018 à hauteur de 6 M€.

Le loyer d'investissement du PPP (partenariat public privé) relatif à l'éclairage public et à la signalisation tricolore s'élève à un montant de 646 k€.

La Ville compte sur son budget principal 37 emprunts répartis auprès de 9 établissements bancaires. Le capital restant dû au 01/01/2019 est de 30.9 M€ (29.9 M€ au 01/01/2018) et le taux moyen s'élève à 1.90 %.

2.2 Les dépenses d'équipement : 15.325 M€ (15.64 M€ au BP 2018)

Les investissements sont répartis entre les opérations votées en APCP pour un montant total de 8 212 800 € et des opérations hors APCP, au caractère annuel, récurrent ou ponctuel, pour 7 552 200 €.

	B P 2019
Crédits de paiement 2018 du programme d'APCP	8 212 800
Opérations annuelles, récurrentes	4 323 491
Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	40 000
Opérations reportées	2 748 723
Remboursement de la dette en capital	3 740 000
Dette PPP	646 300
Dépenses imprévues	389 324
Solde d'exécution de la section investissement reporté	2 106 562
Total dépenses réelles	22 207 200
Travaux en régie	300 000
Amortissement subventions	21 000
Avance forfaitaire marchés publics	600 000
Total dépenses d'ordre	921 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 128 200

Les principales opérations inscrites en crédits de paiement 2019 du programme d'APCP :

OPERATIONS	Montant K€
<i>Aménagement des Quais de la confluence</i>	2 118
<i>Réhabilitation des écoles du centre (JJRousseau)</i>	2 058
<i>Chaussées-Trottoirs</i>	1 735
<i>Réhabilitation du stade de la Jalousie</i>	656
<i>Aménagement Avenue Foch</i>	650
<i>Terrain de football synthétique (annexe S Moueix)</i>	250
<i>Aménagement Cœur de Bastide</i>	180
<i>Marché couvert</i>	165
<i>Pont Beauséjour</i>	160
<i>Aménagement square Joffre</i>	100
T O T A U X	8 072

Les principales opérations hors APCP :

OPERATIONS hors APCP (supérieures à 100 K€)	Montant K€
<i>Renouvellement matériel technique, roulant, sécurité routière, voirie, travaux en régie (300 m€)</i>	844
<i>Acquisitions foncières</i>	300
<i>Vidéo protection</i>	200
<i>Mise à niveau des bâtiments scolaires</i>	185
<i>Equipements sportifs</i>	162
<i>Parking souterrain</i>	144
<i>Chapelle des cordeliers</i>	141
<i>Sécurisation des bâtiments scolaires</i>	110
<i>Travaux église St Jean</i>	100
T O T A U X	2 186

OPERATIONS hors APCP (inférieures à 100 K€)	Montant K€
<i>Aides aux entreprises commerciales et artisanales</i>	97
<i>Classes numériques dans les écoles</i>	80
<i>Valorisation développement durable des cimetières</i>	75
<i>Itinéraires 2 roues</i>	70
<i>Immeuble Graziana</i>	65
<i>Accessibilité des bâtiments pour les Personnes Mobilité Réduite</i>	60
<i>Aménagement cours d'école</i>	40
<i>Bornes arrêts minutes</i>	40
<i>Centre équestre</i>	40
<i>Subventions façades et menuiseries</i>	30
T O T A U X	597

B Ê LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE

FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES

- ” Résultat de la section de fonctionnement : + 88 866.29 ”
- ” Résultat de l'exercice antérieur : + 28 499.16 ”
- ” Résultat cumulé : + 117 365.45 ”

- ” Résultat de la section d'investissement : + 5 488.22 ”
- ” Résultat de l'exercice antérieur : - 93 405.64 ”
- ” Résultat cumulé : - 87 917.42 ”

➔ Affectation des résultats comme suit :

- ” Report de l'excédent de fonctionnement : + 18 365.63 ” (article R002)
- ” Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 98 999.82 ”
- ” Report de l'excédent d'investissement : - 87 917.42 ” (article R001)

➔ Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2019 s'élève à 1 672 600 € (1 738 992 € en 2018).

Le budget est équilibré par la subvention d'équilibre du budget général pour un montant de 995 000 €

La structure simplifiée du budget annexe

		DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement		Charges de fonctionnement	721 585 €	Subvention Ville de Libourne	
		Charges de personnel	439 778 €	Fest'art	370 000 €
		Charges de gestion	51 120 €	Théâtre	625 000 €
		Charges financières	30 500 €	Produits des services	
		Dépenses imprévues	36 617 €	Fest'Arts	70 764 €
		Virements + dotations aux amortissements	112 000 €	Théâtre	100 500 €
				Autres produits	206 970 €
				Résultat de fonctionnement	18 365 €
Section d'investissement		Résultat d'investissement	87 917 €	Virements + dotations aux amortissements	112 000 €
		Remboursement capital	112 000 €	Emprunts nouveaux	70 000 €
		Dépenses d'équipement	75 563 €	Excédent de fonctionnement	99 000 €
		Dépenses imprévues	5 520 €		
1 391 600 €					
281 000 €					

BUDGET ANNEXE

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

- “ Résultat de la section de fonctionnement : + 193 193.83 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 66 068.81 ”
- “ Résultat cumulé : + 259 262.64 ”

- “ Résultat de la section d'investissement : - 240 707.18 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 701 039.91 ”
- “ Résultat cumulé : + 460 332.73 ”

➔ Affectation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement : + 150 000 ” (article R002)
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 109 262.64 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement : 460 332.73 ” (article R001)

➔ Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2019 s'élève à 7 522 700 € (13 995 290 € en 2018).

Ce budget est équilibré sans augmentation de la taxe qui est fixée à 0.80 € du m³ depuis le 1^{er} janvier 2015.

La structure simplifiée du budget annexe

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		Charges financières 378 000 €	Redevance assainissement 1 288 000 €
		Charges de personnel 230 210 €	Réhabilitation branchement particuliers 130 000 €
		Branchement aux particuliers 230 000 €	Autres (MAD + FSIPL) 55 100€
		Charges de gestion 188 800 €	Frais des contrôles 32 000€
		Dépenses imprévues 105 390 €	Reprise de résultat 150 000 €
		Virements + dotations aux amortissements 601 000 €	Amortissement subventions perçues 78 300 €
1 733 400 €			
Section d'investissement		Amortissement subventions perçues 78 300 €	Virements + dotations aux amortissements 601 000 €
		Travaux réseaux 4 240 932 €	Emprunts nouveaux 2 276 704 €
		Remboursement capital 670 000 €	Subventions 1 042 000 €
		Dépenses imprévues 68 €	Reversement TVA 500 000 €
		Opérations d'ordres patrimoniales TVA et avances marchés 800 000 €	Affectation de résultat 109 264 €
			Reprise de résultat 460 332 €
5 789 300 €			Opérations d'ordres patrimoniales TVA et avances marchés 800 000 €

BUDGET ANNEXE

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

- “ Résultat de la section de fonctionnement : + 187 745.85 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 1 800 ”
- “ Résultat cumulé : + 189 545.85 ”

- “ Résultat de la section d'investissement : + 55 281.31 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 483 951.16 ”
- “ Résultat cumulé : + 539 232.47 ”

➔ Affectation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement : + 41 500.00 ” (article R002)
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 148 045.85 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement : 539 232.47 ” (article R001)

➔ Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2019 s'élève à 2 679 200 € (2 833 375 € en 2018).

Ce budget est équilibré sans augmentation de la taxe en 2019 qui est fixée à 0.20 € du m³ depuis le 1^{er} juillet 2010.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (virement+ amortissements) de 325 750 €, qui couvre le remboursement de la dette en capital (90 000 €).

La structure simplifiée du budget annexe

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		Charges d'exploitation	Taxe sur l'eau
		49 650 €	358 500 €
		Charges de personnel	Fonds de contrôle
		31 500 €	31 000 €
		Charges Financières	Fonds écocitoyen
		35 100 €	15 000 €
	Dépenses imprévues	Reprise de résultat	
	7 000 €	41 500 €	
	Autofinancement	Amortissement subventions perçues	
	325 750 €	3 000 €	
Section d'investissement		Amortissement subventions perçues	Autofinancement
		3 000 €	325 750 €
		Travaux réseaux	Emprunts nouveaux
		1 777 253 €	452 281 €
		Remboursement capital	Reversement TVA
	89 947 €	260 000 €	
	Opérations à l'intérieur de la section d'investissement et sous-mandat	Subventions FSIL + autres	
	360 000 €	144 890 €	
		Réserve	
		148 046 €	
		Reprise résultat	
		539 233 €	
		Opérations à l'intérieur de la section d'investissement et sous-mandat	
		360 000 €	
449 000 €			
2 230 200 €			

BUDGET ANNEXE

PORT DE LIBOURNE – SAINT-EMILION

- “ Résultat de la section de fonctionnement : + 103 286.33 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 3 753.50 ”
- “ Résultat cumulé : + 107 039.83 ”

- “ Résultat de la section d'investissement : - 309 394.86 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 255 697.01 ”
- “ Résultat cumulé : - 53 697.85 ”

➔ Affectation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement : + 49 344.20 ” (article R002)
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 57 695.63 ”
- “ Report du déficit d'investissement : 53 697.85 ” (article R001)

➔ Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2019 s'élève à 967 800 € (1 509 727 € en 2018).

Ce budget est équilibré :

- par la facturation des croisiéristes et de plaisance en section de fonctionnement ;
- par le versement d'une subvention d'équipement du budget général de la ville de 85 000 €, en section d'investissement, afin de permettre la réalisation des dépenses d'équipement (169 200 €).

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (amortissements) de 156 200 € qui couvre le remboursement de la dette en capital (100 000 €).

La structure simplifiée du budget annexe

		DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	385 000 €	Charges d'exploitation	116 915 €	Abonnement croisiéristes et plaisance	206 868 €
		Charges de personnel	81 489 €	Refacturation fluides crois	72 000 €
		Charges Financières	24 640 €	Autres produits exceptionnels	2 400 €
		Dépenses imprévues	5 656 €	Autres produits de gestion	1 388 €
		Autofinancement	106 200 €	Reprise résultat	49 344 €
		Virement section invest	50 000 €	Amortissement subventions	53 000 €
Section d'investissement	582 800 €	Travaux zone portuaire + aménagement	323 202 €	Autofinancement	106 200 €
		Remboursement capital	100 000 €	Virement section fonct	50 000 €
		Dépenses imprévues	2 900 €	Subventions LEADER	110 000 €
		Amortissement subventions	53 000 €	Subventions Département	100 000 €
		Avances marchés	50 000 €	Subventions FSIPL	23 904 €
		Reprise résultat	53 698 €	Subvention équipement ville	85 000 €
				Affectation résultat	57 695 €
		Avances marchés	50 000 €		

BUDGET ANNEXE
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2019 s'élève à 7 500 € en section de fonctionnement (9 298 € en 2018).

La régie du SPANC contrôle les installations d'assainissement non collectif de la Ville.